



- CASDEC :

Pour pouvoir bénéficier des prestations du CASDEC, vous devez être adhérent.e. Pour ce faire il vous faut compléter un formulaire, y joindre les documents requis et le retourner au CASDEC. Toutes les informations et documents sur notre site internet ([imprimé](#))

- Protection sociale complémentaire (PSC) :

Comme à chaque début d'année, n'oubliez pas d'envoyer les formulaires ainsi que l'ensemble des documents nécessaires (sinon votre demande ne sera pas traitée) ([lien](#)).

- Plan de déplacement des agents (PDA) :

En ce début d'année, le plan de déplacement des agents simplifié et en ligne ([lien](#)).

- CSG :

Le transfert au 1er janvier des cotisations salariales vers la CSG doit booster le pouvoir d'achat des actifs, à

l'exception des agents publics, pour lesquels l'opération sera financièrement neutre. Le dispositif vient d'être précisé. ([à lire](#) sur notre site). Pour nos collectivités, en raison de l'arrivée tardive des modalités de calcul de l'indemnité compensatrice, son application est reportée au moins de février (avec le rattrapage du mois de janvier) ([à lire](#) sur notre site)

- Report du PPCR :

Les syndicats réformateurs vous ont "vendu" cette réforme comme un bienfait pour vos carrières et vos rémunérations.... le gouvernement vient de décider de son report d'au moins une année. Quels en sont les effets concrets dès 2018 ? ([à lire](#) sur notre site).

- Gel du point d'indice :

La CGT a dénoncé l'austérité annoncée ([à lire](#) sur notre site).

- Retour du jour de carence :

La CGT et son UGICT n'ont eu de cesse de se battre contre le retour du jour de carence en démontrant, études à l'appui, que sur la période de son application, si une réduction "forte" des absences pour raisons de santé de deux jours avait été constatée, à contrario, celles de longue durée pour les fonctionnaires avaient "très fortement" augmenté. ([lire](#) la suite sur notre site).

- Vote électronique :

Malgré un vote défavorable lors du Comité Technique du 15 décembre sur le recours au vote électronique par Internet comme modalité exclusive de vote pour tous les scrutins des élections professionnelles, les élus décident de le mettre en place. ([à lire](#) sur notre site internet).

- Carrières :

Malgré une majorité contre le protocole de déroulement des carrières des agents de catégorie C, il s'applique depuis le 1er janvier. Le report du PPCR risque d'en limiter fortement les effets "positifs" à long terme....

- Elections professionnelles :

Création d'une Commission consultative paritaire (CCP) des agents non titulaires de droit public dont nous ne connaissons pas encore la composition, les rôles, les électeurs.... mais dont la durée n'est que de 3 ans.

Battons nous tous ensemble pour ne pas devoir nous satisfaire uniquement du « moins pire » ([lien](#))

- Mobilisons-nous:

- **POUR** : Le temps de travail des Cadres : Plutôt que de faire croire avoir gagné quelque chose uniquement autour de la suppression d'une phrase sur un rapport débattu en Comité Technique, nous revendiquons un changement des mentalités dans ce domaine et une prise en compte de tous les dépassements horaires pour tous les Cadres. Les réunions autour du Rifseep risquent d'être animées. Vous en serez toujours informés.

- **POUR** : Égalité professionnelle : Les choses bougent mais toujours pas assez vite. Nous avons donc décidé d'écrire directement à Mme l'élue en charge de ce dossier et espérons avoir des réponses rapidement. ([à lire](#) sur notre site internet)

- **POUR** : Les déroulements de carrières : des négociations doivent s'engager pour les agents de maîtrise très prochainement ([lire](#) le courrier intersyndical de demande de RdV à l'attention de M Hubert CHARDONNET) ainsi que pour les agents des catégories B et A.

- **CONTRE** : La déqualification du métier de « Maître-Nageur Sauveteur » (Cat B) qui impactera la qualité de la surveillance et de l'enseignement dans nos piscines. Le manque de qualifications des OTAPS (Cat C) aura des conséquences sur la sécurité et sur la responsabilité accrue mise sur les épaules des Maîtres Nageurs : recrudescence des risques de noyade garanti.

- **CONTRE** : Licenciement dans la Fonction Publique : la Fonction Publique Hospitalière est déjà contaminée. Demain, sans doute les pompiers.... À qui le tour ? Pourquoi pas la Fonction Publique Territoriale ? La brèche est ouverte et la contamination menace, sans parler de la fièvre des Ruptures Conventionnelles Collectives (**RCC**) qui nous guettent...

Imposons d'autres choix. Avec vous, créons le rapport de force qui va permettre de peser sur les futures décisions et de faire aboutir vos revendications. Rejoignez-nous!

L'ensemble des documents est à retrouver sur notre site internet <http://rennesmetropole.reference-syndicale.fr>

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Site de travail : _____ Service : _____

Numéro de téléphone : _____ Mail : _____